

# LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

## VOICI DES FAITS

En prenant en mains ma classe de Dugny, en 1946, je ne disposais pratiquement d'aucun matériel et d'aucun livre digne de ce nom.

**Les crédits communaux** étaient réduits (1.000 à 1.500 fr. par an). J'ai consacré ces crédits uniquement à l'achat de livres de lecture, à l'exclusion de tous autres livres dont on peut se passer au Cours Élémentaire en tant que livres individuels.

**La coopérative scolaire** et elle seule a suffi à équiper la classe en matériel d'enseignement moderne.

Ainsi, après trois ans de fonctionnement de la coopérative, la classe est dotée d'un matériel d'une valeur de 20.000 fr. au moins et il reste en caisse près de 10.000 fr.

Voici le matériel dont la classe est équipée :

Imprimerie complète . . . . .	10.000. »
Limographe . . . . .	3.000. »
Métier à tisser . . . . .	1.000. »
Gravures de géographie . . . . .	3.000. »
Fichiers auto-correctif Add.-Soustr.	1.000. »
— — Mult.-Div..	1.000. »
Agrafeuse - Perforateur . . . . .	1.000. »
Valeur totale . . . . .	20.000. »

Il n'est pas compté les livres, les fiches, le matériel de calcul, la pâte à modeler, les « Enfantines », les « Gerbes » achetés avec les fonds de la coopérative.

La valeur du matériel est donc bien la valeur minimum.

## POURQUOI AVONS-NOUS REUSSI ?

Parce que nous avons un but qui intéressait à la fois les enfants et les parents.

Pour que les enfants s'intéressent à la coopérative, il faut qu'ils s'intéressent à la classe et qu'ils puissent en particulier avoir à leur disposition un matériel qui leur permette de travailler dans le sens de leurs intérêts.

Nous avons peu à peu introduit le matériel d'enseignement moderne.

Grâce au journal scolaire, le contact avec les familles a pu se faire, de sorte que les parents n'ont pas hésité à nous aider dans nos efforts.

## COMMENT AVONS-NOUS TROUVÉ DES FONDS ?

1° **Par les cotisations** : 10 fr. par élève et par mois donnent un total de 2.500 fr. pour l'année.

**2° Vente des fournitures scolaires :** les fournitures (cahiers, papier, crayons, gommes, plumes...) étant à la charge des familles, nous en avons assuré la vente avec bénéfices au profit de la coopérative.

Les prix des fournitures ont été fixés en dessous des prix pratiqués par les commerçants de la localité.

Ces prix étant légèrement supérieurs à ceux pratiqués en librairie et la librairie nous faisant 10 % de réduction, les bénéfices pour la coopérative ont, en s'accumulant peu à peu, été assez sensibles : 5.000 fr. environ pour l'année.

**En un an,** il a été ainsi possible d'acheter le matériel d'imprimerie.

**3° Vente des journaux scolaires :** toutes les familles ont pris un abonnement de 100 fr. pour l'année.

Même des familles n'ayant aucun enfant dans la classe se sont intéressées à nos réalisations. Au total, nous avons réuni 30 abonnements, soit 3.000 fr.

Cette somme permet de couvrir les frais de papier qui ont beaucoup augmenté, mais ne permet pas tout à fait d'amortir l'achat des caractères d'imprimerie et accessoires (5.000 fr. pour trois ans).

Aussi nous porterons le montant de l'abonnement à 150 fr. pour l'an prochain.

#### COMMENT EST ORGANISÉE ET GÉRÉE LA COOPERATIVE ?

Trois élèves, choisis par leurs camarades en considération de leurs capacités ont été désignés comme **chefs d'équipe** ainsi que trois suppléants chargés de les aider ou de les remplacer en cas d'absence.

Ces six élèves constituaient le bureau de la coopérative, chaque rôle de président, trésorier et secrétaire étant tenu par un chef d'équipe.

#### ROLE DU CHEF D'EQUIPE

**1° Discipline :** veille à la bonne tenue de ses équipiers. Etant donnée l'organisation de la classe aux activités multiples à certains moments, ce rôle de chef d'équipe est important.

#### **2° Travail :**

1. Vérifie en début de semaine l'établissement des Plans de Travail.

2. Aide au besoin un élève retardé.

3. Veille à ce que chacun ne perde pas inutilement son temps.

4. Aide les plus jeunes à écrire leurs textes. Les chefs d'équipe se sont nettement révélés capables de cette aide, même en se plaçant au point de vue orthographique.

5. Inscrit au tableau les titres des textes à lire et les noms des élèves qui ont un travail en route.

En effaçant au fur et à mesure ces indications portées au tableau, on peut savoir à tout moment où en est l'activité complexe de la classe.

**6° Répartit le travail à l'imprimerie :** compo-

sition, mise en presse, encrage, tirage, rangement du matériel.

De la bonne organisation du travail par le chef d'équipe dépend le tirage en temps voulu.

Il y a là une réelle responsabilité. Le sens de l'organisation se développe beaucoup.

**3° Responsabilité financière :** chaque chef d'équipe dispose d'une quantité déterminée de papier, car chaque élève peut avoir besoin de feuilles pour son livre de vie ou la correspondance interscolaire.

C'est au chef d'équipe à en tenir la comptabilité ou à relever ce qui est dû. Les comptes sont rendus en fin de mois. En général, il n'y a pas eu d'erreurs importantes.

L'un des chefs d'équipes, celui qui s'est révélé le plus capable, a été chargé de tenir le cahier de comptes de la coopérative, la caisse elle-même étant tenue par moi-même.

**En conclusion,** l'esprit coopératif a pu se développer grâce à l'emploi du matériel et des techniques d'enseignement moderne.

A cause de l'emploi de ce matériel, des fonds relativement importants sont à gérer, des responsabilités assez grandes peuvent être laissées aux enfants.

Les élèves interviennent largement dans la vie et l'organisation de la classe. Cette liberté est la condition indispensable au fonctionnement normal de la coopérative.

#### REMARQUES DIVERSES

La coopérative donne à la classe une véritable autonomie financière qui permet une utilisation très souple des crédits. A ce titre, la coopérative est nécessaire.

Mais l'effort d'équipement complet des classes pourrait être épargné aux coopératives.

50.000 fr. donnés à 200.000 classes ferait une dépense globale de 10 milliards qui ne ruinerait pas le budget de l'Etat et transformerait les écoles françaises. Aviez-vous fait ce calcul ? C'est une simple constatation qui est à faire. En attendant la réalisation de ce rêve, nous sommes bien obligés de nous débrouiller.

Mais, étant donné cet état de choses, les instituteurs ne peuvent être tenus pour responsables des insuffisances techniques de leur enseignement. L'éducation n'est pas seulement affaire d'éducateurs mais aussi de crédit.

Pour que la coopérative puisse tenir son rôle, il est nécessaire que ce soit une **coopérative de classe**. Il est inadmissible que dans des écoles à plusieurs classes, des instituteurs adjoints qui voudraient moderniser leur classe soient gênés parce qu'ils n'ont pas une coopérative autonome.

Cela n'empêcherait pas certains efforts communs des coopératives d'une même école pour acquérir par exemple un cinéma ou un tourne-disques.

Cette question a son importance et demande une solution. Qu'en pensent nos collègues intéressés par cette question ?

G. GUILLAUME.